



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement: Franche-Comte

Question écrite n° 39720

Texte de la question

M Alain Brune attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur l'inquietude fondee de l'universite de Franche-Comte face a la suite des dernieres decisions ministerielles. Depuis deux ans, l'universite de Franche-Comte doit faire face a des suppressions de postes de toute nature : 1o pres de 10 p cent des postes administratifs ; 2o deux postes de professeur de chimie et de mathematiques et enfin, pour la rentree 1988-1989, trois postes de professeur de mathematiques, chimie, geologie, deux postes de maitre de conferences et deux postes d'assistant de mathematiques. Les suppressions seraient justifiees si les enseignants chercheurs etaient nombreux, ce qui n'est pas le cas. Par ailleurs, le ministere ne respecte pas ses propres engagements : parmi les postes disparus, quatre intervenaient dans le DEUG renove pour lequel le ministere devait conserver les moyens ! Les universites de Franche-Comte ont l'impression a juste titre que la politique suivie se resume essentiellement a creer ou a redeploier des postes dans les filieres courtes tels les IUT, voire les colleges universitaires adherents des filieres longues des PACS De plus, le ministere pretend interdire a la prochaine rentree la preparation au CAPES, malgre la demande croissante des etudiants dans cette filiere. En consequence, il lui demande de bien vouloir faire le point sur ce dossier et de determiner les mesures a prendre pour que la rentree 1988-1989 soit assuree dans de bonnes conditions, alors que deja cette annee le manque d'enseignants a perturbe le bon fonctionnement de l'universite.

Données clés

Auteur : [M. Brune Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39720

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1822